



Monsieur le Directeur Général,  
Mesdames et Messieurs,  
Chers collègues,

Nous partageons pleinement le constat d'insalubrité des locaux de l'école nationale supérieure des officiers de Police et affirmons l'obligation d'offrir aux officiers de Police un lieu de formation digne des cadres A de la fonction publique que nous sommes.

D'ailleurs, et avant toute chose, nous tenons à rendre un hommage appuyé aux formateurs et personnels de Cannes Ecluses qui parvenaient à proposer des formations de qualité dans un tel contexte.

Depuis longtemps, nous constatons qu'une recherche est diligentée pour trouver un nouveau lieu d'accueil pour la formation des Officiers de Police. Nous avons suivi non sans intérêt les diverses pérégrinations de ce dossier avec l'évocation de multiples lieux d'accueil, tels Bordeaux, Clermont Ferrand, etc....

Donc le problème paraît clair : il faut trouver un nouveau lieu d'implantation pour les formations des officiers de police !

Habituellement l'administration sait répondre à une telle problématique en investissant un budget à minima tout en respectant le cahier des charges.

Donc il faut croire que la réalité comme d'habitude est plus complexe.

Ce constat étant fait :

Il est évident que notre intervention sur le point 4 du paragraphe C de ce comité technique ne peut se limiter à l'étude de la modification des statuts de l'ENSP en vue de préparer l'accueil des activités de l'ENSOP.

Pas plus qu'il nous est possible d'évoquer cette modification du décret 88-3798 du 20 avril 1988 sans tenter d'en analyser les conséquences.

Dans un premier temps Laurent MASSONNEAU va évoquer la problématique de la capacité d'accueil et du coût de ce regroupement des deux formations sur le seul site de Saint Cyr aux monts d'Or.

Puis j'évoquerai l'aspect plus global d'une telle décision.

Recommandé par la cour des comptes, le rapprochement sur un même site des deux écoles de cadres de la police nationale s'inscrit dans la démarche de rationalisation et de mutualisation recherchée par le gouvernement dans le cadre de la modernisation de l'Etat et de la révision générale des politiques publique.

La vétusté, voire l'insalubrité des installations de Cannes Ecluses impose le déplacement de l'ENSOP vers un autre lieu de formation, reste à déterminer les meilleures modalités de transfert et l'endroit le plus pertinent, compte tenu des éléments suivants .

### **1/ les projections de recrutement**

#### **Les commissaires :**

Le corps ayant pratiquement atteint son objectif de déflation prévu dans la réforme des corps et carrières de 2004, les perspectives annuelles de recrutement sont fixées à environ 40 élèves pour la période 2010/2020.

#### **Les officiers :**

L'objectif de déflation du corps, initialement prévu à 9.000 en 2014, ne peut être atteint avant 2018, imposant de réduire au minimum les promotions d'élèves jusqu'à 2017/2018, avant de reprendre des recrutements plus élevés pour respecter l'objectif d'origine.

Les recrutements seraient ainsi maintenus à 70 élèves jusqu'en 2014, puis 100 jusqu'en 2017, s'opérerait ensuite une montée brutale à 300 dès 2018 puis 500 en 2022 (hypothèse basée sur une déflation du CC à 9.000), soit une montée progressive de 175 en 2018 à 500 en 2025 (si déflation du CC à 8.000).

### **2/ la faisabilité du projet proposé**

L'étude de faisabilité et d'impact réalisée par Mme la directrice de l'ENSP préconise, à l'échéance 2017, la création d'une académie de police ou d'un institut supérieur des cadres de la police nationale répartie sur l'agglomération lyonnaise, seule et même structure administrative disposant de la personnalité morale en tant qu'établissement public, gérant deux sites géographiquement proches : la formation initiale sur le site Lyon Bron et la formation continue sur le site Lyon St Cyr.

Ce projet implique une période de transition regroupant les deux formations initiales à St Cyr au Mont d'Or, sous réserve de travaux d'aménagement.

### **3/ la capacité logistique de l'ENSP**

La baisse du nombre d'élèves commissaires (-16% en 2010) est compensée par diverses actions de formation (formations professionnelles statutaires et partenariales, classe préparatoire intégrée, accueil de formations internationales), activités ayant généré plus de 700.000 euros de recettes alors que la subvention allouée par la DGPN subissait une diminution de 10% en 2010.

La capacité d'hébergement de l'ENSP est actuellement de 168 chambres, capacité déjà saturée pendant 9 semaines d'exploitation courant 2010, impliquant le recours à des nuitées d'hôtel.

Or, dans la perspective d'un regroupement des missions de l'ENSP et de la formation initiale des officiers, et compte tenu des projections de recrutement, le nombre de stagiaires et élèves serait :

De 212 à 360 personnes de 2012 à 2014.

De 322 à 390 personnes de 2015 à 2018.

De 397 à 540 personnes de 2019 à 2022.

De 522 à 800 personnes de 2023 à 2027.

#### **4/ les travaux envisagés**

##### **L'obligatoire augmentation des capacités de l'école de St Cyr au Mont d'Or :**

Des travaux seraient obligatoires afin de permettre l'accueil de cette population. La capacité hôtelière serait portée à 240 chambres et de nouvelles structures seraient créées, aménagements dont le coût est chiffré à 15.411.000 euros, et qui ne sauraient suffire à accueillir la totalité des missions de l'ENSOP à partir de 2015.

##### **La création du second site de Lyon Bron**

La nécessité d'un second site paraît donc s'imposer après 2015. La solution retenue dans le rapport MARTINI est l'aménagement de la caserne du général RABY, induisant l'engagement d'opérations immobilières évaluées à environ 47.000.000 d'euros.

#### **5/ conclusion**

Nous démontrons, chiffres à l'appui, que la capacité d'hébergement de l'ENSP est déjà saturée et que si l'on conserve son activité actuelle, cette école ne sera pas en mesure de prendre en charge la totalité des stagiaires et élèves, sauf recours ponctuel à l'externalisation pendant la réalisation des aménagements à St Cyr au Mont d'Or et le lancement du 2<sup>e</sup> site lyonnais, solution complexe et coûteuse.

La mise en œuvre du dispositif envisagé par Mme MARTINI est évaluée à 62.411.000 euros sur 9 ans (15.411.000 euros pour St Cyr – 47.000.000 euros pour Bron),

Le rapport coût/résultat d'un tel regroupement ne nous paraît pas viable.

Pour quelles raisons investir plus de 15 millions d'euros dans un projet d'aménagement ne répondant que pour quelques années à la problématique posée ?

Le projet du 2<sup>e</sup> site de Lyon Bron n'est pas abouti. Le coût financier important de cet investissement mérite des études poussées si l'on veut réaliser ensuite des économies d'échelle et permettre de répondre aux besoins futurs de formation des cadres de la PN.

La somme de 47 millions d'euros ne permet-elle pas de reconsidérer la question du site ? Pourquoi ne pas prendre le temps d'examiner ou réexaminer d'autres pistes ?

**CTPN 5 décembre 2011**  
**Hervé EMO**

La démonstration vient d'être faite que le regroupement des deux scalarités sur le seul site de saint Cyr aux monts d'Or serait une décision coûteuse et à court terme.

Dès 2015 compte tenu du ralentissement de la déflation des corps mais également de l'effet report de la réforme des retraites il faudra trouver un autre lieu de formation.

Il nous est donc impossible d'accompagner un projet qui dès sa signature serait déjà obsolète.

Nous venons de voir que, tant du point de vue technique que budgétaire, le regroupement des deux formations sur le site de Saint Cyr au mont d'Or n'est pas viable. Il nous reste à évoquer l'aspect plus général d'un tel dossier que je développerai en trois points :

- Premièrement, malgré une réelle avancée statutaire et indiciaire au bénéfice des officiers de Police lors de la réforme de 2004, et contrairement à ce que nous aurions pu attendre, nos collègues dans les services expriment leur insatisfaction et une démoralisation voire une démobilisation.

Pour nous, leur état d'esprit est comparable à celui du début des années 2000, avec en plus le sentiment d'avoir été dupé.

Ce ressentiment, mélange d'espoirs déçus et d'impatience teintée de colère compose un cocktail dangereux et la moindre annonce - qui ne manquerait pas d'être largement exploitée - risquerait d'agir comme l'étincelle mettant le feu aux poudres.

Ne refaisons pas la même erreur qu'en 2004, en jouant sur des effets d'annonces qui feraient naître de tels espoirs qu'ensuite nos collègues ne pourraient qu'être déçus.

- Ensuite, nous nous étonnons que ce point particulier soit mis à l'ordre du jour de ce CTPC, alors que Monsieur le Ministre de l'Intérieur a missionné une commission d'étude IGA/IGPN dont la lettre de mission dès son premier paragraphe, fait état de l'étude de faisabilité du transfert de l'ENSOP vers l'ENSP.

Vous venez de l'entendre, pour nous, le rapport MARTINI démontre clairement toutes les oppositions concrètes à un tel transfert.

Dès lors, la seule justification de ce transfert ne pourrait provenir que d'un avis positif de ladite commission à la mise en place du corps unique de cadre. Avis qui serait suivi et confirmé par les décideurs.

En aparté, nous nous permettons de vous faire remarquer, qu'à notre connaissance, une telle décision pour des raisons diverses, se heurterait au refus de deux des trois syndicats majoritaires des personnels actifs de la police nationale.

De toutes façons, aurait-il fallu attendre les conclusions de cette commission. Aaurait-il fallu que la décision soit prise.

Donc, pour nous, rien ne justifie d'avoir à se prononcer aujourd'hui sur une modification des statuts de l'ENSP.

- Dans le troisième point je ferais rapidement référence au rapport LE BRIS :

L'état dépense près de 2.5 Mrds d'euros chaque années pour la formation de ses fonctionnaires.

Il existe presque une école par métier ou corps, ce qui présente la particularité pour l'Etat de devoir gérer et entretenir 169 écoles pour seulement 500 corps. Sans oublier les 472 centres, établissements où lieux de formation continue.

Près de la moitié des établissements délivrent une formation à une seule catégorie d'agents. Près de 58% de ces écoles « mono catégorielles » sont fréquentées exclusivement par des agents de catégorie A et les 2/3 des écoles de service public dépendent du ministère de la défense et de l'intérieur.

Ce chiffre marque ainsi une prédominance du secteur de la sécurité dans l'appareil de formation des agents de l'Etat.

Si on complète ce constat par le fait que le coût individuel d'une formation initiale est nettement supérieur a celui d'une formation continue nous sommes persuadés que nous devons profiter de l'étude de ce dossier pour initier une réforme en profondeur de la ou des formations.

Les pistes sont nombreuses elles peuvent couvrir un spectre allant de la rénovation de Cannes Ecluses à la création de deux écoles séparées en passant par une académie supérieure de Police préconisée dans le rapport Martini jusqu'à une école des cadres de la sécurité intérieure.

Dans ce dernier cas, la mutualisation de la formation initiale des cadres de la sécurité intérieure permettrait dès lors de réaliser de fortes économies. Car ces formations initiales sous forme de tronc commun, seraient complétées par des formations continues –donc moins coûteuses- adaptées à chaque métier.

De plus, à terme, vous ne pourrez pas faire l'économie de vous mettre en adéquation avec les textes de la fonction publique qui précisent que les fonctionnaires bénéficiant d'une promotion interne basée sur la compétence professionnelle comme le choix ou la VAP, ne doivent pas suivre une formation initiale type mais une formation adaptée.

En conclusion et vous l'aurez compris nous ne sommes absolument pas opposés au regroupement des deux formations initiales des cadres de la Police sur un même site, nous voyons même déjà plus loin.

Cependant, nous affirmons que le site de l'ENSP ne répond absolument pas aux exigences d'un tel regroupement et nous espérons qu'à l'occasion de ce dossier vous pourrez prendre le temps de travailler sur une nouvelle politique des formations qui s'appliquerait sur le long terme.

EN VIGUEUR AU 1er JUILLET 2011				
Commandant de police				
Echelons	durée	indice brut	indice majoré	
<b>Emploi fonctionnel</b>				
2e	-	952	772	
1er	2 ans	891	726	
<b>Echelons</b>				
5e	-	890	725	
4e	2 ans	842	689	
3e	2 ans	792	651	
2e	2 ans	742	613	
1er	2 ans	700	581	
<b>Capitaine de police</b>				
Echelons	durée	indice brut	indice majoré	
<b>exceptionnel</b>				
5e	-	820	672	
4e	-	789	649	
3e	2 ans	742	613	
2e	2 ans	699	580	
1er	2 ans	660	551	
1er	2 ans	622	522	
<b>Lieutenant de police</b>				
Echelons	durée	indice brut	indice majoré	
<b>8e</b>				
8e	-	693	575	
7e	2 ans	659	550	
6e	2 ans	620	520	
5e	2 ans	583	493	
4e	2 ans	546	464	
3e	2 ans	509	438	
2e	2 ans	469	410	
1er	2 ans	429	379	
stagiaire	1 an	359	334	
élève	6 mois	319	305	

EN VIGUEUR AU 1er JANVIER 2012				
Commandant de police				
Echelons	durée	indice brut	indice majoré	
<b>Emploi fonctionnel</b>				
2e	-	966	783	
1er	2 ans	901	734	
<b>Echelons</b>				
5e	-	901	734	
4e	2 ans	852	696	
3e	2 ans	801	658	
2e	2 ans	750	619	
1er	2 ans	710	589	
<b>Capitaine de police</b>				
Echelons	durée	indice brut	indice majoré	
<b>exceptionnel</b>				
5e	-	830	680	
4e	-	801	658	
3e	2 ans	750	619	
2e	2 ans	705	585	
1er	2 ans	668	557	
1er	2 ans	629	527	
<b>Lieutenant de police</b>				
Echelons	durée	indice brut	indice majoré	
<b>8e</b>				
8e	-	700	581	
7e	2 ans	665	555	
6e	2 ans	625	524	
5e	2 ans	588	496	
4e	2 ans	550	467	
3e	2 ans	509	438	
2e	2 ans	469	410	
1er	2 ans	429	379	
stagiaire	1 an	359	334	
élève	6 mois	320	306	